

0352686E  
ACADEMIE DE RENNES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI  
ESPLANADE ANITA CONTI  
35174 BRUZ CEDEX  
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 52

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2018

Réuni le : 03/07/2018

Sous la présidence de : Gilles Nottebart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Avenant adhésion groupement de services :  
Avenant à la convention d'adhésion au groupement de services "commande groupée" proposée par le lycée Bréquigny de Rennes.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**GROUPEMENT DE COMMANDES DES ETABLISSEMENTS  
ET DE LA REGION**

Rennes, le 12 juin 2018

-----  
Lycée Bréquigny, 7 avenue Georges Graff  
BP 90516  
35205 RENNES CEDEX 2  
Tél : 02.99.86.99.60. Fax : 02.99.86.82.09

**AVENANT**  
à la CONVENTION D'ADHESION A UN GROUPEMENT DE SERVICES  
« COMMANDE GROUPEE »

**Article 7 :**

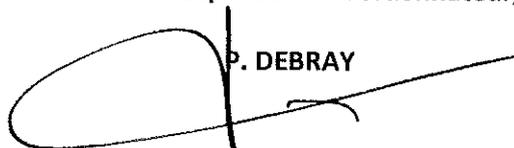
**Mise à disposition des moyens et de personnels**

« (...) Le montant de la participation annuelle aux frais de fonctionnement du groupement est fixé à cent vingt euros (120 €). Par avenant à la présente convention, ce montant peut être modifié chaque année, en tant que de besoin (...). »

**Modification du montant de la participation annuelle :**

Le montant de la participation annuelle aux frais de fonctionnement du groupement est fixé à partir de l'année 2018 à **140 euros** à la place de 120 euros.

Le Responsable Coordonnateur,

  
P. DEBRAY